

ARRETE DU MAIRE

N° : 189-2025

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande d'autorisation du domaine public de l'entreprise SAS CIVEL, sise 44770 PREFAILLES en date du 04 juillet 2025, pour installer une benne et un échafaudage au droit du 22 rue de Bretagne, du 01 au 30 septembre 2025,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur les au droit du 22 rue de Bretagne du 01 au 30 septembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour permettre l'installation d'une benne et d'un échafaudage, un emplacement sera réservé au droit du 22 rue de Bretagne, du 01^{er} septembre au 30 septembre 2025 inclus pour permettre les travaux.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise SAS CIVEL.

Celui-ci s'assurera de maintenir la circulation des véhicules en toute sécurité, en mettant en place des panneaux de chantier. Il s'assurera également de sécuriser les piétons,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, Le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 16 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation

Le 1^{er} adjoint, délégué à l'Urbanisme et

à la démocratie participative



Rémy ROHRBACH